

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2019, le conseil d'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA19 006 à OCA19 011 – Résolution CA19 09 0056 / Dossier 1193060007

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville – Saison 2019 :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8 et 8.2);*
- Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. chapitre O-0.1, a. 2.1);*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°).*

OCA19 012 à OCA19 016 – Résolution CA19 09 0057 / Dossier 1191388002

Ordonnances relatives aux promotions commerciales 2019 dans l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8 et 8.2);*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

FAIT à Montréal, le 20 mars 2019.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert